

15.4 - INTERPROVINCES

Aucune équipe de la province de Québec ne peut évoluer dans une ligue impliquant des équipes d'autres provinces sans avoir eu au préalable la permission écrite des organismes de régie provinciaux concernés.

Révision #1

Créé 3 mars 2023 17:29:21 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:00:56 par Baseball Québec